



COMPTE RENDU FSU de la FS-SSCT du CSA SA du 10 février 2026

Cette formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social d'administration des services académiques commence par une déclaration de l'UNSA et une déclaration de la FSU, sachant qu'aucun.e représentant.e de la CFDT n'était présent.e.

Dans notre déclaration FSU (cf. annexe), nous évoquons l'actualité - nationale et locale - qui impacte les personnels et leurs conditions de travail : alertes intrusion dans les établissements scolaires et dans les services, jeux olympiques et paralympiques d'hiver, restrictions budgétaires qui vont toucher aussi bien les effectifs que les moyens d'intervention, attaques sur les statuts et conditions de travail (personnels malades), qualité du dialogue social.

En réponse à la question de la FSU sur la sécurité, la SG (Mme Jeannin) indique qu'il faudrait effectivement faire des exercices d'alerte/confinement en cas d'intrusion, en complément des exercices incendie, mais que des interrogations persistent au niveau de l'alerte (une experte de la préfecture devrait aider les équipes de rectorat sur ce point). Elle évoque le travail mené ces derniers mois pour reconstituer l'équipe du pôle santé « santé et sécurité au travail » du rectorat et définir des priorités, puis annonce de nouveaux changements : M. Bienaimé est revenu, après s'être formé pour prendre les fonctions d'inspecteur santé sécurité au travail (ISST), Mme Kardasz prend les fonctions de conseillère de prévention académique, libérant le poste de conseillère de prévention des services académiques qui devient vacant (le poste va être publié).

L'ordre du jour de cette réunion porte sur les points suivants :

- 1- Approbation des PV du 1^{er} juillet 2025 et du 16 octobre 2025
- 2- Axes d'amélioration en cas d'accident grave / malaise
- 3- Point d'avancement des visites
- 4- Diffusion du guide SST
- 5- RSST : présentation de la nouvelle application
- 6- Sécurité incendie dans les services
- 7- Questions diverses

1/ Approbation du PV du 1er juillet 2025 et du 16 octobre 2025

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

2/ Axes d'amélioration en cas d'accident grave / malaise

Ce point fait suite à la réunion exceptionnelle de l'instance FS-SSCT du CSA en janvier 2026, consécutive au décès d'un collègue dans les locaux du rectorat en décembre. La conseillère de prévention Mme Kardasz indique les 2 principaux axes d'amélioration qui ont été évoqués :

- Pour permettre aux agent.es qui ne se sentent pas bien de le dire, le rectorat prévoit une communication en réunion des cadres, un mail aux agent.es porté par les chefs de service, un temps de travail avec le secrétaire de l'instance et la conseillère de prévention des services académiques.
- S'agissant des consignes de sécurité, le rectorat prévoit un affichage avec des consignes plus simples, le positionnement des Défibrillateurs Automatisés Externes, les numéros pour l'organisation des secours, ainsi qu'un échange avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour les accès pompiers.

3/ Point d'avancement des visites

Un point est fait sur le suivi des préconisations formulées par les délégations de la FS-SSCT qui s'étaient rendues au CIO de Briey, à la DSDEN des Vosges et au SDJES de Moselle. D'après les éléments qui nous sont présentés, les choses avancent, des actions se mettent en place, et ce sont essentiellement des points qui relèvent des propriétaires des locaux qui ne sont pas résolus à ce jour.

4/ Diffusion du guide SST

La version 2026 du guide santé sécurité au travail de l'académie de Nancy-Metz comporte peu de modifications par rapport à l'ancienne version, il s'agit surtout de rendre plus lisibles et accessibles les contacts des secrétaires des formations spécialisées (adresses mails génériques, instances compétentes selon l'affectation des personnels) ainsi que le pôle académique de prévention.

S'agissant de la diffusion du guide, il sera communiqué à la fois en interne du service RH du rectorat (service de médecine de prévention, service social du personnel, correspondant.es handicap, conseiller.es RH de proximité et conseiller.es mobilité carrière) et en externe aux agent.es, avec des circuits différents selon leur affectation.

La FSU (Gwenaëlle NATTER) questionne la diffusion du guide pour les collègues en SDJES qui ne sont pas dans notre académie mais qui relèvent pourtant de notre instance. Les responsables du rectorat ont identifié cette difficulté ...

5/ RSST : présentation de la nouvelle application

Dématérialisé et accessible depuis « partage », le registre santé sécurité au travail (RSST) permet aux agent.es de signaler un risque ou une situation dangereuse ayant une incidence sur la santé ou la sécurité des personnels (ou des usagers), mais aussi de faire des propositions d'amélioration des conditions de travail. La version précédente de l'application présentait un certain nombre d'inconvénients ; les avantages de la nouvelle version sont présentés aux membres de la FS-SSCT (signalements fléchés vers le conseiller de prévention compétent, envoi de notifications, application commune aux 3 académies, accès aux signalements par les membres de la FS-SSCT compétente, archivage des signalements pendant 5 ans, ...) Ainsi, les membres de la FS-SSCT du CSA-SA de Nancy Metz auront enfin **accès** aux signalements de tous les personnels relevant de leur compétence :

- agent.es du rectorat, des DSDEN, des CIO, des CMS de l'académie de Nancy-Metz
- agent.es des services régionaux (EX : DRAJES) et des SDJES de la région académique (SDJES 08/10/51/52/54/55/57/67/68/88)

6 / Sécurité incendie dans les services

Pendant les quelques mois où Mme Kardasz a été la conseillère de prévention des services académiques, elle s'est rendue dans tous les services et y a rencontré les acteurs, afin de réaliser un bilan et d'évaluer les besoins en matière de sécurité incendie.

Au rectorat, elle a travaillé sur la structuration de la sécurité incendie (rédaction des procédures incendie, accompagnement et participation des assistant.es de prévention), ainsi que sur la formation/information des personnels (réunion d'information de tous les serre-files au petit et au Grand Saurupt (fait), programmation de 5 sessions de formation incendie).

S'agissant des locaux de la DRAJES situés à Chalons et Strasbourg dans des cités administratives, elle n'a pas relevé de problèmes bâtimentaires et indique que le contrôle annuel des extincteurs est réalisé par les propriétaires. Elle rappelle que la formation des personnels est à la charge du rectorat (il ne faut pas les oublier !).

Dans les DSDEN, elle a profité de ses visites sur site pour effectuer un accompagnement au niveau des registres sécurité incendie, de la maîtrise du système de sécurité incendie, des contrôles obligatoires, des procédures incendies et des cheminements d'évacuation, de la formation des serre-files et des exercices incendies, de la formation des personnels.

S'agissant des antennes de circonscription, elle a organisé, en lien avec les SG des DSDEN et les CPD du 1^{er} degré, un échange avec les assistant.es de prévention pour faire un bilan sur la sécurité de leurs locaux et évaluer leurs besoins.

Concernant les centres médico-scolaires (CMS), elle a organisé, avec les SG des DSDEN, une remontée des informations pour réaliser un bilan sur la sécurité et évaluer les besoins.

7 / Questions diverses : réponses de l'Administration

Certaines questions diverses ont obtenu des réponses lorsque les points ont été abordés dans l'ordre du jour (EX : application RSST). Les questions spécifiques au rectorat ont vocation à être traitées en « commission de vie de site de Saurupt » (prochaine réunion jeudi 9 avril 2026) mais l'Administration y répond tout de même (par écrit).

Voici les principaux éléments de réponse concernant :

- les dysfonctionnements des réseaux informatiques et/ou de téléphonie dans certaines structures, le rectorat indique avoir résolu tout ou partie des problèmes pour le CIO de Briey et le SDJES 57, tandis que la situation du CMS de Nancy doit encore être améliorée (à suivre particulièrement).
- la charte de déconnexion : elle est finalisée et doit désormais être diffusée.
- les problèmes de températures dans les bureaux : l'Administration rappelle ce qui a été fait au rectorat en cas de fortes chaleurs: 30 ventilateurs achetés en 2025 (ce qui correspond à toutes les demandes remontées), une salle de détente climatisée, télétravail encouragé, accès aux amphithéâtres et aux autres espaces frais). S'agissant du froid dans les bureaux, l'Administration indique que la remise en chauffe du bâtiment du rectorat suite aux vacances de Noël était prévue la veille de la reprise, mais qu'il y a eu une panne technique qui a empêché le bon fonctionnement du système dans certaines zones. L'administration ne donne aucune information concernant les autres services.

- l'odeur de poussière dans certains bureaux du rectorat : les filtres de la ventilation double flux sont changés 2 fois par an et le système de ventilation est équipé d'un dispositif d'alerte qui informe automatiquement lorsque les filtres nécessitent d'être changés, garantissant ainsi un suivi rigoureux et une qualité d'air optimale dans les locaux
- la suppression de l'eau chaude dans les toilettes à l'Université de Lorraine : le rectorat rappelle que cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan de sobriété énergétique et, contrairement à ce qu'indique l'UNSA, le rectorat estime que l'eau chaude peut présenter un risque accru de développement de bactéries

Annexe : déclaration FSU

Cette réunion de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du Comité Social d'Administration des Services Académiques se tient dans un contexte particulier, marqué par plusieurs événements qui impactent à la fois les personnels que nous représentons, mais aussi l'ensemble de la population.

Tout d'abord, il y a le confinement de la cité scolaire Chopin à Nancy vendredi dernier, avec le PPMS (plan particulier de mise en sécurité) qui a été activé. Cet événement nous amène à vous questionner : existe-t-il une procédure pour les services de notre académie ? des exercices d'alerte intrusion et confinement sont-ils mis en place ? En fonction de votre réponse, nous demandons la réunion d'un groupe de concertation dès le mois prochain.

Ensuite, il y a les jeux olympiques d'hiver de Milan Cortina qui viennent de commencer, puis les jeux paralympiques qui suivront. A la FSU, nous sommes critiques vis-à-vis de ce type de grands événements sportifs, au regard des problèmes écologiques, économiques et sociaux qu'ils posent. Mais nous tenons ici à souligner que, si ce sont officiellement 8 sportif-ves qui y représentent notre région, ils/elles sont bien plus nombreux-ses à avoir fréquenté nos structures (établissements scolaires, clubs, pôles, ...) et avoir bénéficié de l'accompagnement offert aux sportif-ves de haut niveau par les personnels de nos ministères (Education Nationale + Jeunesse & Sports) pour leur permettre de mener à bien leur « double projet », c'est-à-dire concilier les exigences d'une carrière de sportif.ve de haut niveau, presque exclusivement tournée vers la performance, et l'investissement dans des études ou un emploi, qui offre l'opportunité aux sportifs de se projeter dans leur vie d'après. Comme quoi la complémentarité Education Nationale + Jeunesse & Sports, sur notre territoire, contribue à de belles réussites, en tout cas quand les agent-es disposent de moyens suffisants pour mener à bien leurs missions...

Malheureusement, les récentes annonces budgétaires sont catastrophiques pour les politiques publiques et les services publics, notamment s'agissant de l'Education Nationale et de Jeunesse & Sports. Comment parler de conditions de travail et de santé au travail dans ce contexte, marqué par une baisse des effectifs et des moyens d'intervention ? Et comment redonner du sens et améliorer la qualité de nos services publics ? Pour être en bonne santé au travail, les personnels Education Nationale + Jeunesse & Sports doivent disposer, comme tous et toutes les travailleurs et travailleuses, des moyens et d'une organisation adaptée pour un travail de qualité et dans de bonnes conditions matérielles.

De plus, les attaques sur nos statuts et conditions de travail doivent cesser. A peine un an après avoir diminué de 10 % la rémunération maintenue en cas de congé maladie, le ministère de la fonction publique s'attaque à nouveau aux droits des personnels, en cherchant d'abord à diminuer le nombre de jours pour enfant malade ou pour certaines absences pour décès, puis en s'attaquant au temps partiel thérapeutique (cf. [communiqué FSU du 06/02/26](#)). C'est inadmissible !

A votre niveau (rectorat/DSDEN), les marges de manœuvre sont limitées, nous le savons bien. Il y a pourtant un levier sur lequel vous pouvez directement agir : celui des conditions d'exercice des représentant-es des personnels que nous sommes. Pour préparer collectivement nos instances, nous avons besoin de recevoir le plus tôt possible l'ensemble des documents en lien avec l'ordre du jour. Or, si vous respectez souvent les délais légaux pour transmettre les premiers documents, certains sont transmis plus tardivement, voire remis en séance, quand d'autres sujets ne font l'objet que d'une présentation orale. Vous l'aurez compris, nous souhaitons des documents supports pour chaque point abordé en séance (EX : aujourd'hui, nous n'avons rien reçu pour les points 2/3/5/6).

S'agissant des autres sujets en lien avec la santé, la sécurité et les conditions de travail, nous interviendrons au cours de la réunion, lors de l'examen des points à l'ordre du jour et dans les questions diverses.

Merci de votre attention.

Les membres FSU de la FS-SSCT du CSA-SA :

Valérie JAKUBOWSKI (DSDEN 54) – SNASUB-FSU

Sandra GREMILLET-GEORGE (DSDEN 55) – SNASUB-FSU

Christelle LEROUX (DSDEN 54) – SNASUB-FSU

Gwénaëlle NATTER (DRAJES Grand Est) – SNEP-FSU